

# Artificialisation des sols : un enjeu fort pour la région

Les Pays de la Loire sont une région particulièrement artificialisée, notamment en raison de la périurbanisation marquée et de son activité économique dynamique. La progression de l'artificialisation ralentit à peine sur la période récente. Des solutions se profilent cependant pour limiter l'étalement urbain, par exemple en densifiant les quartiers pavillonnaires ou en reconvertissant des friches industrielles. Sur l'ensemble du territoire, les projets d'aménagement devront être plus sobres en consommation d'espace pour contenir l'artificialisation et ses impacts à moyen et long terme sur la biodiversité, la résilience des territoires ou encore l'activité agricole.

## Un rythme d'artificialisation plus soutenu qu'en France de province

En 2015, avec 12 % de sa surface artificialisée (*définition et sources*), les Pays de la Loire sont la 3<sup>e</sup> région de France de province la plus artificialisée, après la Bretagne et les Hauts-de-France. Par ailleurs, dans la région, le rythme d'artificialisation continue d'être légèrement supérieur à la moyenne de France de province. De 2012 à 2017, 11 600 hectares supplémentaires sont artificialisés, soit 0,4 % de la surface cadastrée régionale, contre 0,2 % en province.

Le rythme soutenu de l'artificialisation est notamment lié au dynamisme démographique des Pays de la Loire. En prenant en compte l'augmentation de la population, l'artificialisation est moins forte dans la région qu'en France de province : 1 hectare supplémentaire est artificialisé pour 11 habitants supplémentaires, contre 1 hectare pour 8 habitants en France de province.

Si cette tendance se poursuivait, il faudrait artificialiser plus de 55 000 hectares supplémentaires pour accueillir les 590 000 Ligériens supplémentaires à l'horizon 2050, soit 2 % du territoire régional. Cette perspective peut être mise en regard avec l'objectif du plan biodiversité au niveau français qui vise zéro artificialisation nette d'ici 2050 au plus tard.

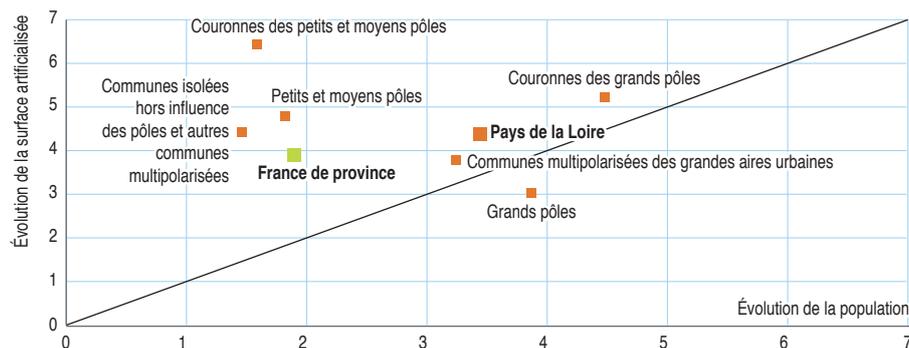
## L'artificialisation augmente plus rapidement que la population

L'artificialisation croît plus vite que la population : de 2012 à 2017, la surface artificialisée progresse de 4,4 % quand la population augmente de 3,4 %. Cela signifie que la surface artificialisée par habitant augmente sur la période. Toutefois, l'écart est nettement moins marqué qu'en France de province où la surface artificialisée augmente de 3,9 % alors que la population croît seulement de 1,9 %.

Au sein de la région, la surface artificialisée augmente moins vite que la population seulement dans les grands pôles urbains (*figure 1*). Or la croissance de la population s'est accentuée dans ces territoires sur la période récente. Les grands pôles tendent donc à

### 1 Seuls les grands pôles ne sont pas en situation d'étalement urbain

Évolution de la surface artificialisée et de la population entre 2012 et 2017 selon le zonage en aires urbaines (en %)



Sources : Insee, Recensements de la population (RP) 2012 et 2017, DREAL et SDES, Fichiers fonciers (calcul Cerema).

se redensifier, permettant de rapprocher les lieux de domicile, de travail, ou encore de loisirs pour leurs habitants et de réduire ainsi les déplacements. Dans toutes les autres catégories de commune, l'étalement urbain se poursuit. Il est particulièrement accentué dans les zones les moins denses : dans les petits et moyens pôles et leurs couronnes et dans les communes isolées.

Dans la région, deux tiers de la surface artificialisée créée entre 2012 et 2017 sont consacrés à l'habitat, part identique à celle observée en France de province. Les caractéristiques des constructions neuves (maison, appartement, surface des espaces extérieurs,

etc.) constituent donc un enjeu important pour limiter le rythme d'artificialisation.

Le tiers restant correspond à des constructions pour des activités ou à des constructions mixtes (activité et habitat). L'artificialisation liée à l'activité est très dynamique au cours des dernières années avec le fort développement des zones d'activité. Or, une partie des entreprises qui s'y implantent étaient auparavant situées dans des territoires mixtes, comportant à la fois de l'habitat et de l'activité économique. En effet, un emploi sur dix actuellement présent dans les zones d'activité provient d'entreprises transférées lors des 15 dernières années depuis des zones mixtes. ■

## Définition et sources

L'artificialisation se définit communément comme la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces,

infrastructures, équipements publics, etc.). La surface artificialisée à une date donnée est mesurée à partir de la source Teruti-Lucas pour l'ensemble de la région et à partir des fichiers fonciers pour les analyses infrarégionales. Les flux d'artificialisation sont estimés à partir des fichiers fonciers.

## Pour en savoir plus

- Besnard S. *et al.*, *Une croissance continue de l'espace dédié à l'activité économique*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 80, mai 2020.
- *Parution des données d'artificialisation 2009-2018*, Portail de l'artificialisation des sols, mars 2020.
- Bouvart C. *et al.*, *Objectif « Zéro artificialisation nette » - Éléments de diagnostic*, Théma, Commissariat général au développement durable, octobre 2018.
- Fosse J. *et al.*, *Rapport : Objectif « Zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?*, France stratégie, juillet 2019.
- Gaspard F. et Le Bourhis G., *Consommation d'espace : Un état des lieux des Pays de la Loire*, Observation et statistiques Dreal Pays de la Loire, n° 548, novembre 2017.